

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 23 mai 2024

Délibération n°2024/S03/008

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT BOUCLE NORD DE SEINE
- EXERCICE 2023.**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 17 mai 2024 de Monsieur Patrick CHAIMOVITCH, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 54

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / DE AZEVEDO Tania / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / LAUGIER Véronique / MECHRIA Ouissam / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / CARMANTRAND Caroline / CHRQUI-MENGEOT Rita / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / KHOURY Armand / LE GAC Thierry / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SELLIER Thierry / ISABEY Eric / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / DAD Hicham / De MARVAL Josette / RENAULT Sébastien / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / HEMONET Hervé / MESTRES Valérie / MOME Michel / NARBONNAIS Valentin / TRICARD Perrine / BINAKDANE M'Hamed / LAFON Carole / LECLERC Patrice / MANSERI Sofia / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia / BENTAJ Abdelaziz / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 17

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / HAMIDA Abdelkader représenté par RYADI Sandra / LE NAGARD Marie-France représentée par PERICAT Xavier / MOTHRON Georges représenté par GICQUEL Camille / SAVRY Gilles représenté par SLIFI Nadir / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / BOURDIER-CHAREF Angéline représentée par LETIERCE Valérie / FISCHER Josiane représentée par CHRQUI-MENGEOT Rita / BARBIER Gaël représenté par ISABEY Eric / JAUFFRET Anne-Christine représentée par REVILLON Yves / LAUER Evelyne représentée par De MARVAL Josette / AGOUMALLAH Boumédiène représenté par BEKKOUCHE Adda / GASMI Samia représentée par NARBONNAIS Valentin / MOUMNI Dounia représentée par BACHELAY Alexis / SOW Fatoumata représentée par CHAIMOVITCH Patrick / BOULORD Grégory représenté par BINAKDANE M'Hamed.

ABSENTS : 9

GUILLARD Laurent / SITBON Frédéric / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / LE MOAL Alice / MERCIER Luc / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / SELLAM Naïma.

EXCUSE : 0

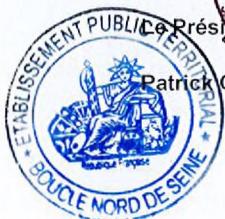
PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Monsieur Bachir HADDOUCHE est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le : 30 MAI 2024

Exécutoire le : 30 MAI 2024

Patrick CHAIMOVITCH



EXPOSE

Considérant que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Considérant que le compte administratif du budget principal 2023 de l'EPT Boucle Nord de Seine rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Considérant que le compte administratif du budget principal 2023 de l'EPT Boucle Nord de Seine présente les résultats comptables de l'exercice.

Considérant que le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR STEPHANE COCHEPAIN, VICE-PRESIDENT ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 2 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE (LE PRESIDENT ACTUEL DE L'EPT ET LE PRESIDENT DE L'EPT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 AYANT QUITTE LA SALLE, CEUX-CI N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE)

Pour : 64

Contre : 3

(BENEDIC Fabien / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine).

Abstentions : 2

(HAMIDA Abdelkader / RYADI Sandra).

Ne prennent pas part au vote : 2

(CHAIMOVITCH Patrick / REVILLON Yves).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président de l'établissement public territorial :



Patrick CHAIMOVITCH

Maire de Colombes
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Le Secrétaire de séance :



Bachir HADDOUCHE

Conseiller territorial